



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le quinze décembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné son pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;

EXCUSÉ : Henri POIRSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Roland MAZAUDIER.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE POUR LA PÉRIODE 2023-2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention d'objectifs conclue entre la Commune, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Association de Gestion de l'Épicerie Solidaire de Saint-Ouen l'Aumône (AGESSOA) ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 2 décembre 2022 par laquelle il a approuvé cette proposition de convention ;

VU l'avis favorable de la commission municipale du 8 décembre 2022 ;

VU le rapport de Françoise LESCOËT, exposant que depuis le 7 décembre 2011, une convention d'objectifs est conclue entre la Commune, le CCAS et l'AGESSOA ;

CONSIDÉRANT que la précédente convention d'objectifs et de moyens arrive à échéance et qu'il convient d'en conclure une nouvelle pour les trois prochaines années ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'objectifs telle qu'annexée à la présente délibération conclue pour trois nouvelles années avec l'association de gestion de l'épicerie solidaire de Saint-Ouen l'Aumône et le Centre communal d'Action Sociale ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer cette convention et tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 27/12/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Roland MAZAUDIER